

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 18 février 2026 portant nomination des membres de la Commission d'agrément des médecins spécialistes en médecine d'urgence

A.M. 25-03-2026

M.B. 10-04-2026

Le Ministre en charge de l'agrément des prestataires des soins de santé,

Vu la loi coordonnée du 10 mai 2015 relative à l'exercice des professions des soins de santé ;

Vu le décret du 03 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs ;

Vu l'arrêté royal du 25 novembre 1991 établissant la liste des titres professionnels particuliers réservés aux praticiens de l'art médical, en ce compris l'art dentaire ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 novembre 2017 fixant la procédure relative à l'agrément des médecins spécialistes et des médecins généralistes, l'article 4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 18 février 2026 portant nomination des membres de la Commission d'agrément des médecins spécialistes en médecine d'urgence ;

Considérant que le Docteur STIFKENS François est démissionnaire ;

Considérant que la Faculté de Médecine de l'Université de Liège a proposé, en remplacement du Docteur STIFKENS, un membre docteur en médecine, chirurgie et accouchement agréé comme spécialiste en médecine d'urgence qui occupe effectivement depuis au moins trois ans des fonctions académiques ;

Considérant que le membre visé à l'article 1^{er} remplit les conditions fixées à l'article 4 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 novembre 2017 précité ;

Considérant qu'il convient de nommer un remplaçant au Docteur STIFKENS,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er}, 1^o, de l'arrêté ministériel du 18 février 2026 portant nomination des membres de la Commission d'agrément des médecins spécialistes en médecine d'urgence, le Docteur STIFKENS François est remplacé par le Docteur SZECEL Julien, en tant que membre suppléant.

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 25 mars 2026.

Le Ministre de la Santé, des Droits des Femmes et de l'Egalité des Chances,
Y. COPPIETERS